

Avenant de grille — créneau imposé

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Ni envoyé, ni signé.** Il ne règle pas le paiement des huit lignes du mois : il règle celles des mois suivants.

Pourquoi le sujet n'est pas les 2 840 €

Période	Lignes avec créneau imposé	Écart constaté
Mai 2026	6	≈ 2 100 €
Juin 2026	7	≈ 2 480 €
Juillet 2026	8	2 840 €
Tendance	En hausse	≈ 30 000 € par an

L'écart revient tous les mois et il augmente. Le régler une fois par un refus de paiement ne le règle pas : il réapparaît le mois suivant, avec un sous-traitant devenu méfiant.

Les deux éléments qui pèsent sur la décision de paiement

LINDBERGH FORMATION — société par actions simplifiée au capital de 250 000 € · Siège social : 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry, France · RCS Evry 817 946 114 · SIRET 817 946 114 00029 · TVA FR 60 817 946 114 · Marque « Blue Lemon Agent » · Déclaration d'activité n° 119 108 635 91 (préfet d'Île-de-France — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) · Certifié Qualiopi n° 03896 au titre de la catégorie « actions de formation » · contact@bluelemonagent.ai · dpo@bluelemonagent.ai · Hébergement en France.

Élément	Constat
Prestations réalisées ?	Oui — preuves de livraison au dossier
Créneaux imposés attestés ?	Oui — sur les ordres de transport de vos propres clients
Part de ce sous-traitant	34 % de vos affrètements en région lyonnaise
Délai pour lui trouver un remplaçant en saison	Non estimé — hors de mes données

Refuser de payer une prestation faite parce qu'elle n'était pas au tarif est un choix légitime. Il n'est pas gratuit, et son coût ne se mesure pas sur la facture du mois.

La clause proposée

« **Art. 3.5 — Livraison sous créneau horaire imposé.** Lorsque le donneur d'ordre impose une plage horaire de livraison de moins de deux heures, un supplément forfaitaire de € est appliqué, par livraison. Ce supplément est exclusif de l'application de l'article 3.2 relatif à l'attente. »

Montant du forfait à négocier : € · **Position de départ :** ☐ moyenne des écarts constatés · ☐ inférieure · ☐ à établir avec le sous-traitant

La dernière ligne de la clause évite un double comptage. Sans elle, un créneau imposé qui génère aussi de l'attente serait facturé deux fois — et l'avenant créerait le problème suivant.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.